



5 Ordonnances pour casser le droit du travail Tous en grève et dans la rue le 12 Septembre !

Attaque sur les salaires, sur les droits sociaux comme la retraite ou la protection sociale, sur le droit du travail ... Haro sur les services publics, tout le monde est concerné ! Ces ordonnances, dictées par le MEDEF au gouvernement, représentent un recul sans précédent des droits des salariés depuis l'après-guerre !

36 mesures, mais aucune avancée pour les salarié(e)s !

Le licenciement abusif est légalisé !

En définissant un plafond pour les indemnités prudhommales, le gouvernement instaure un véritable droit de licencier pour les patrons... Peu importe la raison, peu importe la forme, le salarié pourra être mis à la porte, avec comme seule perspective devant les prud'hommes, de 3 à 20 mois de salaire pour 30 ans d'ancienneté. **Dorénavant, le patron pourra budgétiser ces licenciements abusifs !!!**

Le CDI précarisé avec le CDI de projet !

C'est un CDI avec une fin programmée (*comme un CDD sans terme précis*). L'avantage de ce CDI pour l'employeur : pas d'indemnité de licenciement, mais aussi pas de limitation d'utilisation ou d'indemnité de fin de contrat comme pour les CDD. On peut déjà voir ce que cela donnerait dans le schéma de contrats clients, de chantiers de maintenance ou de convention voyageurs... où le patron pourrait embaucher en CDI de projets : le CDI se terminerait avec la fin de la prestation du donneur d'ordre. Bref, il semblerait que le gouvernement Macron ait fait sienne le dicton du MEDEF : **« La vie, la santé, l'amour sont précaires, pourquoi le travail échapperait-il à cette loi ? »**

Rémunération, Temps de travail, Santé au Travail, Mobilité... ce seront les patrons qui décideront !

La remise en cause de la hiérarchie des normes, c'est-à-dire de la protection collective de tous-tes les salarié-e-s continue. Les entreprises pourront négocier sur le temps de travail (c'était déjà possible...), mais désormais aussi sur la rémunération, la santé au travail et les mobilités. **C'est le dumping social généralisé !**

Une représentation des salariés amoindrie et dépouillée de ses prérogatives !

La suppression des CHSCT, des délégués du personnel et du Comité d'Entreprise va profondément faire régresser les droits des salariés et la capacité à les défendre.

Fini la proximité, fini les prérogatives contraignantes du CHSCT, c'est la porte ouverte à l'abus patronal, sans possibilités de recours !

Transformation des licenciements collectifs (PSE) en rupture conventionnelle « collective » !

Les ruptures conventionnelles collectives deviennent possibles. On sait que les ruptures individuelles étaient déjà massivement utilisées pour des licenciements déguisés (plus de deux millions à ce jour), maintenant il sera possible de faire pression pour imposer ce mode de départs soi-disant « volontaires » par accord d'entreprise, sans passer par les obligations du Plan de Sauvegarde de l'Emploi.



Reprenons en main notre avenir en nous mettant massivement en grève le 12 septembre et en rejoignant les dizaines de manifestations organisées ce jour-là !



Des mesures antisociales !

Sur le Code du Travail en passant par les futures attaques sur l'assurance chômage, les retraites, les services publics, le comportement autoritaire du gouvernement est l'expression d'une dérive déjà entamée du temps de Manuel Valls, qui doit servir à l'application de mesures antisociales.

Avec ces ordonnances, Macron montre sa volonté de remettre en cause les droits conquis depuis plus d'un siècle...

La casse du Code du Travail, n'est que la première étape d'un projet libéral bien plus large qui vise à revenir sur la protection sociale, les retraites, l'assurance chômage ou encore la formation !

Macron veut aller vite et le calendrier sera serré. Les ordonnances sont publiées et elles seront ensuite soumises à la ratification du Parlement à l'automne. Cela nous laisse donc peu de temps pour organiser la riposte. Nous nous sommes déjà mobilisés, unitairement avec d'autres organisations syndicales, mais aussi avec des collectifs comme le Front Social et "Nos droits contre leurs privilèges".

SUD Assurance appelle tous les salarié-es à s'unir à la base adhérent-es, non adhérent-e, militant-es, en désaccord avec leurs centrales syndicales qui accompagnent le gouvernement et le MEDEF, qui refusent d'appeler le 12 septembre, et à reconstruire un rapport de force pour nous opposer aux conséquences quotidiennes qu'elles font peser sur les salarié-es (transformation des métiers, transfert des contrats de travail, attaques globale sur la réglementation du travail, précarisation, défense des salarié-es, etc...).

Luttons massivement dès le 12 septembre !!

Un autre avenir que celui que nous promet Macron est possible !!

Sud Assurance :
144 Bd de la Villette 75019 PARIS
Téléphone : 06 66 75 97 84 – Télécopie : 01 86 95 72 95
Messagerie : sud.assurance@gmail.com
Internet : <http://sud-assurance.wifeo.com/>

